



FEVRIER 2025

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du 6 février 2025

DATE DE CONVOCATION

29 janvier 2025

DATE D’AFFICHAGE

10 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS**EN EXERCICE : 15****PRÉSENTS : 12****VOTANTS : 15****Assistaient à la réunion :**

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Michel DEMEURE, Perrine PANAROTTO, Marie-Christine POLLET, Isabelle ROBION, Laurent SCHOLART, Marianne KERRICH, Nicole DEWAILLY, Brigitte COLLET

Excusés :

Christelle VANHERSECKE donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Jean-Gabriel DEPINYOY donne pouvoir à Alain FOURNIER.

Stéphane VITIGE donne pouvoir à Isabelle Robion

Secrétaire de séance :

Perrine PANAROTTO

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2024

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité.

2 Actualité intercommunale

2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe les élus des différentes réunions auxquelles il a assisté.

- Lundi 20 janvier : Bureau de la CCPC avec l'intervention de certains opérateurs (Orange, Syndicat mixte Fibre/Internet) et l'annonce de la création d'une commission de réflexion sur le passage de la commission communication en <communauté d'Agglomération.
- Lundi 27 janvier : Participation de Michel Demeure à la réunion de rentrée de l'atelier d'insertion.
- Lundi 03 Février : Présentation du projet « Agfa » sur la programmation, les modalités d'aménagement et les ambitions environnementales du projet.

2.2 ADHESION DE LA CCPC AU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA MARQUE ET DE LA DEULE (SYMAD) (POUR AVIS)

Par délibération CC_2022_121 en date du 16 mai 2022, le Conseil communautaire de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT a voté la modification de ses statuts afin de prendre les compétences SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, et SLGRI – Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondations. Cette prise de compétence s'inscrit pleinement dans l'objectif de lutter contre les inondations.

Un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat mixte des bassins versants de la Marque et de la Deûle » (SymMad) est en cours de création. Il regroupe le territoire de 163 communes, réparti sur 9 EPCI ou syndicat, et une population de 1,5 million d'habitants.

La création de ce syndicat faite suite à l'approbation du SAGE Marque-Deûle par arrêté inter-préfectoral en date du 9 mars 2020. Il a vocation à offrir un rôle pivot dans le dispositif d'animation, de suivi du SAGE et d'information des habitants.

- 1 COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL1
- 2 ACTUALITE INTERCOMMUNALE1
- 3 DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE3
- 4 DELEGATION ACTION SOCIALE4
- 5 DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE4
- 6 DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATIONS5
- 7 DELEGATION ANIMATION VIE DU VILLAGE6
- 8 LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES7
- 9 INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES7



Par ailleurs, face au risque inondation, les services de l'État ont élaboré deux Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) approuvées par arrêté préfectoraux en date du 29 décembre 2016, afin de mettre en œuvre des actions pour réduire le risque face aux inondations.

Ce syndicat mixte ouvert comprend deux compétences :

- Compétence A – le SAGE - l'animation et la concertation pour la conciliation des usages de l'eau et la préservation des milieux sur le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Marque et de la Deûle.
- Compétence B – la SLGRI - l'animation et l'accompagnement des acteurs du territoire dans la mise en œuvre des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) Haute-Deûle et Marque-Deûle.

Ce syndicat mixte serait composé des intercommunalités suivantes, avec pour chacune les territoires des communes concernées par l'une ou l'autre des compétences :

- la METROPOLE EUROPEENNE de LILLE (MEL)
- La Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN (CALL)
- La Communauté d'agglomération HENIN-CARVIN (CAHC)
- La Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT (CCPC) pour une partie de son territoire :
 - O Pour la seule compétence A – SAGE – les communes d'ATTICHES, AVELIN, BOURGHELLES, CAMPHIN-EN-PEVELE, CAPPELLE-EN-PEVELE, COBRIEUX, CYSOING, ENNEVELIN, GENECH, HERRIN, LA NEUVILLE, LOUVIL, MERIGNIES, MONS-EN-PEVELE, OSTRICOURT, PONT-A-MARCQ, TEMPLEUVE-EN-PEVELE, THUMERIES, TOURMIGNIES, WAHAGNIES, et **WANNEHAIN**
 - O Pour la seule compétence B – SLGRI – les communes d'ATTICHES, AVELIN, BERSEE, BOURGHELLES, CAPPELLE-EN-PEVELE, COBRIEUX, CYSOING, ENNEVELIN, GENECH, LA NEUVILLE, LOUVIL, MERIGNIES, MONS-EN-PEVELE, OSTRICOURT, PONT-A-MARCQ, TEMPLEUVE-EN-PEVELE, THUMERIES, TOURMIGNIES, WAHAGNIES, et **WANNEHAIN**
- L'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN)
 - O pour la seule compétence A, englobant le territoire des communes de : CAMPHIN-ENCAREMBAULT, CHEMY, GONDECOURT et PHALEMPIN.
- La Communauté d'agglomération du DOUAISIS (DOUAISIS AGGLO)
- La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
- La Communauté urbaine d'ARRAS
- La Communauté de communes OSARTIS MARQUION

Lors de sa séance du 16 décembre dernier, le Conseil communautaire a voté l'adhésion de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT à ce syndicat mixte des bassins versants de la Marque et de la Deûle (SymMad).

Considérant que l'adhésion de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ce syndicat implique de consulter les communes membres sur cette adhésion. En effet, l'article L. 5214-27 du CGCT dispose :

« A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté. »

Par courrier du 26 décembre 2024, le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT a invité l'ensemble des communes membres, y compris celles qui ne sont pas concernées par le périmètre du Syndicat mixte, ou relevant de l'USAN, afin de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT au futur Syndicat mixte des bassins versants de la Marque et de la Deûle (SymMad), dans un délai de trois mois.

DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider l'adhésion de la de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT au futur Syndicat mixte des bassins versants de la Marque et de la Deûle (SymMaD).
- De notifier cet accord

2.3 POLITIQUE DE PARTICIPATION DE LA C.C.P.C A L'ACHAT DE VELOS ELECTRIQUES.

Monsieur le Maire présentera les grandes lignes de la nouvelle politique de participation de la Pévèle Carembault à l'achat de vélos électriques à savoir :

Le dispositif mis en place les années précédentes sera globalement reconduit avec quelques ajustements :

- L'offre est réservée aux habitants de Pévèle Carembault âgés de + de 18 ans.
- L'aide concerne tous les modèles de vélo à assistance électrique répondant aux normes européennes (25km/h) achetés après le lancement de l'opération. La cible principale restant le vélo du quotidien comme alternative à la voiture. La subvention est forfaitisée à 200 €, quel que soit le montant d'achat du vélo.

o **Cette année l'offre sera étendue aux vélos reconditionnés vendus par un professionnel (facture) avec une aide de 50% du montant d'achat plafonnée à 200€**

- Les dispositifs d'électrification de vélo standard (« kit vélo ») répondant aux mêmes normes sont également éligibles et bénéficient d'une aide de 50% plafonnée à 200€.
- Le nombre de subventions est limité aux crédits alloués soit 75.000€ (375 dossiers) pour les trois dispositifs
- Le demandeur fait sa demande accompagnée d'un devis et des différents justificatifs.
- Les dossiers sont traités dans l'ordre d'arrivée.
- Si le dossier est complet et tant qu'il reste des crédits, le demandeur reçoit un avis favorable et la subvention lui sera versée à réception de la facture d'achat du vélo convoité qui doit être postérieure à la date de démarrage de l'opération (3 mars 2025).
- Le dispositif est en place de la date de lancement jusqu'à la fin de l'année ou épuisement des crédits.

Si le conseil en est d'accord l'aide de la commune sera reconduite comme en 2024 et sera présentée et votée lors du vote du budget 2025.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

Des aides pour les vélos électriques

Un conseil municipal des jeunes dynamique

3 Délégation Education, enfance, jeunesse

3.1 POINT SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Mr le Maire fait un point sur le Conseil d'Installation du CMJ et les perspective d'actions de ce premier semestre.

Conseil installé en janvier qui a la volonté de faire des propositions. Implication des parents des enfants élus pour aider les enfants à être plus acteurs.

Diffusion des actions du CMJ auprès de l'école.

Candidature pour remise d'un prix avec leur action d'un sapin décoré offert à un aîné après tirage au sort

3.2 POINT SUR TRAVAUX DE L'ECOLE

Monsieur le Maire et Michel DEMEURE font un point sur les travaux liés au chauffage et notamment l'intervention à venir pendant les vacances scolaires.

Problème de chaudière récurrent. Le chauffagiste ne répond pas toujours présent d'où le délai d'attente.

4 Délégation Action Sociale

4.1 POINT SUR LA COMMISSION LOGEMENT

Anne-Sophie MOREAU, adjointe en charge de l'action sociale, fait un point sur les demandes de logement et le résultat des dernières commissions.

Changement au niveau des logements : réattribution de trois nouveaux logements un au niveau des Pics-Verts et deux au niveau de Charles Pollet (commission courant avril)

4.2 POINT SUR LE DISPOSITIF C.A.D.A.

Monsieur le Maire fait un point du dispositif et des actions envisagées par la Communauté de Communes.

Une commission devait avoir lieu le 4 février reportée au 4 mars pour un résumé des réunions et des propositions recensées à travers le territoire.

4.3 DÉCISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS)

A ce jour il n'y a pas de dossier.

5 Délégation Aménagement cadre de vie

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Michel Demeure, conseiller délégué aux travaux, informe le conseil des travaux en cours : travaux de voirie, remise en état d'une partie des trottoirs en cailloux rouges route de Camphin, raquette rue Casiodore, rue Jean Baptiste Tonnel.

Cimetière : remise en état aussi en cailloux rouge autour d'une tombe.

Impasse Jean-Baptiste TONNEL : mise en état avec des cailloux noirs.

Elagage des arbres près de la butte du TGV rue de la chapelle.

Nettoyage près du pont du TGV rue de la vache bleue

Installation de lampe solaire derrière l'école côté plateau sportif

Rebouchage des trous des rues du village

Changement de robinet sanitaire Maternel

Vérification de la chaudière de la Médiathèque

Réparation du plancher de la terrasse de la Médiathèque

Foyer associatif (changement des portes du placard, mise en état de l'évier et réparation de la porte blanche)

Et divers travaux d'entretien.

Le portail de l'école va être changé à partir de ce lundi .

5.2 POINT SUR LES ÉCHANGES DE LA COMMISSION TRAVAUX

Michel Demeure, conseiller délégué à l'urbanisme et aux travaux fait le point les échanges de la commission travaux. Des priorités ont été définies pour les prochains gros travaux : Pumptrack, écluses rue de France pour améliorer la sécurité du village (trottoir et piste cyclable), la voirie allée des acacias, remplacement de la verrière à la crèche et remplacement du portail de l'école.

Quelques achats ont été décidés : un nouveau radar pédagogique, 10 nouvelles décorations de Noël et 80 chaises pour le Foyer associatif.

5.3 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU D.S.I.L (POUR AVIS)

Monsieur le Maire détaille au conseil municipal le dossier de remplacement de la verrière de l'école et rappelle que nous avons régulièrement des fuites lors de pluies importantes. Il précise également que la verrière est une passoire thermique du fait qu'elle soit en simple vitrage.

Le projet est donc de la remplacer par un toit plat avec puits de lumière.

Le coût total du projet est de 20786.30€ HT.

Il sollicite le conseil pour l'autoriser à demander une subvention de 8314.52€ à l'Etat dans le cadre de la D.S.I.L et à l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce projet et sa demande de subvention.

Avis du conseil : Favorable à l'unanimité

*De nombreux travaux en
prévision en 2025...*

6 Délégation Finances et Administration

6.1 INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CONTRATS ET REGLEMENTS SOUSCRITS PAR LES AGENTS COMMUNAUX POUR LE RISQUE SANTÉ DANS LA CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION ET L'ACCORD COLLECTIF CONCLUS PAR LE CENTRE DE GESTION DU NORD (POUR AVIS).

Considérant que les personnes publiques participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale,

- Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

- Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

- Considérant qu'en application des articles L.221-1 et suivants du code général de la fonction publique, les organisations syndicales représentatives et les autorités administratives et territoriales compétentes ont qualité au niveau national, au niveau local ou à l'échelon de proximité pour conclure et signer des accords notamment dans le domaine de la prévoyance,

- Considérant que pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics mentionnés ne disposant pas d'un organisme consultatif, l'organisme consultatif de référence est le comité social territorial du centre de gestion auquel est rattaché la collectivité territoriale ou l'établissement public.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la Commune de Wannehain souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque Santé.

Le montant mensuel de la participation est fixé à :

- 1 € par agent du 1er Janvier au 31 Décembre 2025.
- 15 € par agent à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité:

- Approuve les dispositions de l'accord collectif conclu par le CDG 59 le 15 novembre 2022,
- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus, d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement, à compter du 1^{er} janvier 2025

Autorise le Maire à signer tout document en découlant..

Avis du conseil : Favorable à l'unanimité

6.2 INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CONTRATS ET REGLEMENTS SOUSCRITS PAR LES AGENTS COMMUNAUX POUR LE RISQUE PREVOYANCE DANS LA CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION ET L'ACCORD COLLECTIF CONCLUS PAR LE CENTRE DE GESTION DU NORD (POUR AVIS).

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics afin de couvrir leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire,

Considérant qu'en application des articles L. 221-1 et suivant du code général de la fonction publique, les organisations syndicales représentatives et les autorités administratives et territoriales compétentes ont qualité au niveau national, au niveau local ou à l'échelon de proximité pour conclure et signer des accords notamment dans le domaine de la prévoyance,

Considérant que pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics mentionnés ne disposant pas d'un organisme consultatif, l'organisme consultatif de



référence est le comité social territorial du centre de gestion auquel est rattaché la collectivité territoriale ou l'établissement public.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la Commune de Wannehain souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 7 euros par agent.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Approuve les dispositions de l'accord collectif conclu par le CDG59 le 15 novembre 2022,
- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement, à compter du 1er Janvier 2025
- Autorise le Maire à signer tout document en découlant.

Avis du conseil : Favorable à l'unanimité

6.3 ELABORATION DU BUDGET 2025 : PREMIERS ELEMENTS DE LA COMMISSION FINANCE

Alain Fournier, premier adjoint aux finances fait un point de la procédure d'élaboration du budget et, notamment, des premiers éléments de la commission finances.

Préparation du budget avec les incertitudes des dotations diverses (état, région, département)

7 Délégation Animation Vie du village

7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

Dominique Remy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités réalisées depuis le dernier conseil.

11 janvier : Parcours motricité organisé par les Jeunes Pousses

12 janvier : Stage de Dancehall organisé par Wan'et1 sports

16 janvier : Marche mensuelle organisée par PevMel asso

19 janvier : Vœux du Maire

21 janvier : Vœux de l'UNC-AFN

24 janvier : Soirée jeux organisée par le Comptoir de la Pévèle

31 janvier : Vente de produits locaux organisée par le Comptoir de la Pévèle

1^{er} février : Parcours motricité organisé par les Jeunes Pousses
Repair Café

7.2 LES ACTIVITES A VENIR.

Dominique Remy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités à venir jusqu'au prochain conseil :

13 février : Marche mensuelle organisée par PevMel asso

27 février : Marche mensuelle organisée par PevMel asso

28 février : Vente de produits locaux organisée par le Comptoir de la Pévèle

1^{er} mars : Exposition Playmobil organisée par l'APE
Repair Café à Bachy

7.3 CONTRAT D'OBJECTIF AVEC LA MEDIATHEQUE DU NORD (MdN)(POUR AVIS).

Monsieur le Maire présente aux élus le contrat d'objectif avec la Médiathèque Départementale du Nord qui a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Conseil Départemental du Nord et la Commune de WANNEHAIN pour le développement du service de la lecture publique

Monsieur le Maire sollicite les élus pour l'autoriser à signer ce contrat et tout document afférent à ce dossier (contrat annexé)

Avis du conseil : Favorable à l'unanimité

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

8.1 FIXATION DU LOYER DU LOCAL A L'ETAGE DU FOYER ASSOCIATIF.

La Société HGH va bientôt quitter le local à l'étage du foyer associatif et a déjà « rendu » le chalet de jardin qu'elle utilisait. De ce fait le loyer mensuel de ce premier semestre est fixé à 150€.

8.2 REVALORISATION DES INDEMNITES ALLOUEES PAR LA PEVELE CAREMBAULT POUR LES LOCAUX UTILISES DANS LE CADRE DES A.L.S.H

La Communauté de Communes ayant décidé une augmentation de la redevance allouée aux communes dans le cadre des ALSH, le tarif de remboursement est passé de 1.14€ à 2.30€/jour/enfant, et a été accepté par convention.

8.3 ACCEPTATION D'UN DON

Un don pour la commune de 600€ a été accepté.

9 Informations / Questions diverses

9.1 POINT SUR LE DOSSIER DU BEGUINAGE

Suite à la demande de la cour d'appel de Douai, deux documents sont en cours de préparation concernant l'argumentaire « réciprocité » et plus précisément les éléments qui font que nous n'appliquons pas cette règle et une modification du PC pour intégrer les essences d'arbres qui seront plantées. Une première visioconférence est prévue le 13 février avec Tisserin, Habitat du Nord et notre avocate puis une réunion pour finaliser le dossier le mercredi 12 mars.

9.2 ORGANISATION DE REUNIONS PUBLIQUES SUR DIFFERENTS THEMES

En plus des réunions des voisins vigilants, Monsieur le Maire propose de refaire une réunion pour répondre à toutes les questions que peuvent se poser les habitants avant les vacances estivales , une réunion sur les travaux envisagés rue de France avec les riverains (deuxième semestre) et une réunion sécurité sénior.
En fonction de l'actualité d'autres thèmes pourraient être abordés.

***Prochain conseil municipal : jeudi 6 mars à 20h
La séance est levée à 22h***